

Informations de l'OSE

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger**

Band (Jahr): **43 (2016)**

Heft 5

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>



Les écoles suisses à l'étranger

Les 17 écoles suisses officiellement reconnues par la Confédération suisse sont réparties dans neuf pays, sur trois continents. Ces centres de formation suisses accueillent au total 7800 élèves environ, dont près de 1800 enfants suisses en Italie, en Espagne, au Mexique, au Brésil, en Colombie, au Pérou, au Chili, en Thaïlande et à Singapour. Les cours y sont donnés par quelque 300 professeurs suisses et de nombreux enseignants locaux. La Confédération soutient ces écoles financièrement et les cantons de patronage en assurent l'encadrement sur les plans pédagogique et administratif. Les écoles ont été créées à proximité de communautés suisses importantes et/ou d'entreprises suisses. En Italie par exemple, les premières d'entre elles ont été fondées au XIX^e siècle, avant que d'autres ne voient le jour dans d'autres pays au cours du XX^e siècle. Un nouvel établissement doit ouvrir ses portes à l'été 2017 à Pékin.

L'association *educationsuisse*, dont le siège se trouve à Berne, représente

en tant qu'organisation faîtière les intérêts des écoles suisses à l'étranger auprès de la sphère publique, de l'économie et des autorités en Suisse. Elle assume également de nombreuses tâches pour les écoles dans les domaines de l'administration ainsi que de la gestion financière et des ressources humaines, et organise la conférence annuelle des écoles suisses à l'étranger.

En outre, *educationsuisse* soutient et conseille les jeunes Suissesses et Suisses de l'étranger ainsi que les élèves des écoles suisses à l'étranger désireux de suivre une formation en Suisse.

Vous trouverez des informations sur les écoles suisses à l'étranger et l'offre de conseils sur: www.educationsuisse.ch.

RUTH VON GUNTEN, EDUCATIONSUISSE



Conseils de l'OSE

Je suis un Suisse de l'étranger domicilié dans un pays hors de l'UE/AELE. Quels sont mes droits en matière de prestations de l'assurance chômage dans le cas où je ne rentre jamais en Suisse?

Les Suisses de retour d'un pays non-membre de l'UE ou de l'AELE peuvent recevoir des prestations de chômage pendant 90 jours ouvrables. Le droit à ces indemnités est toutefois soumis aux conditions spécifiques suivantes: être de retour en Suisse après un séjour de plus d'un an dans un pays hors de l'UE et de l'AELE; avoir exercé à l'étranger une activité salariée pendant au moins 12 mois au cours des deux dernières années; présenter une attestation de l'employeur étranger indiquant la durée de l'activité.

Les prestations se montent à 80 % de votre taux forfaitaire, ce dernier étant de 153, 127, 102 ou 40 francs par jour en fonction de la formation et de l'âge. Ces montants sont réduits de moitié si, à la suite d'une formation scolaire, d'une reconversion, d'un perfectionnement ou d'un apprentissage, vous êtes libéré(e) des conditions relatives à la période de cotisation, êtes âgé(e) de moins de 25 ans et n'avez aucune obligation d'entretien à l'égard d'un enfant.

Les personnes qui ont travaillé à l'étranger pour le compte d'une entreprise ayant son siège en Suisse et qui ont dès lors cotisé à l'assurance chômage sont soumises aux règles qui régissent les prestations pour les personnes ayant travaillé en Suisse. La durée de leur droit aux prestations sera en principe plus élevée.

Les personnes qui rentrent en Suisse depuis un pays non-membre de l'UE/AELE sont soumises à d'autres réglementations en raison de la coordination des systèmes de sécurité sociale dans le cadre de l'accord sur la libre circulation des personnes. En principe, c'est le dernier État d'emploi qui est compétent pour verser les prestations de l'assurance chômage à moins de pouvoir justifier d'avoir travaillé en Suisse en tant que salarié pendant 12 mois au cours des deux dernières années précédant l'inscription au chômage.

Informations complémentaires:

<http://www.espace-emploi.ch/publikationen/broschueren>

Programme d'hiver du service des jeunes

Camp de ski et de snowboard du Nouvel-An pour les jeunes entre 15 et 20 ans à Valbella (GR)
(du 27.12.2016 au 06.01.2017)

Camp de ski et de snowboard du Nouvel-An pour les jeunes à partir de 18 ans à Grächen (VS)
(du 27.12.2016 au 06.01.2017)

Cours d'allemand à Berne du 09 au 20.01.2017

Découvre la Suisse – Programme d'activités personnalisées en Suisse

Templin: aide à la planification et au démarrage d'une formation en Suisse

Plus d'informations et inscription sur www.aso.ch et www.swisscommunity.org.

Service des jeunes de l'Organisation des Suisses de l'étranger

youth@aso.ch

+41 (0) 31 356 61 00

www.facebook.com/ASOyouth



Concours pour les 100 ans de la FESE

Réalise une carte postale sur le thème des 100 ans de la FESE et gagne une place pour participer à un camp d'été 2017.

En 2017, la Fondation pour les enfants suisses à l'étranger aura 100 ans. Dans le cadre de son centenaire, la FESE organise un concours de dessin qui se déroulera de la sorte:

1. Tu as entre 8 et 14 ans.
2. Dessine une carte postale sur le thème des «100 ans de la FESE» (taille maximale: A4), envoie-nous ta carte par la poste en joignant une copie de ta carte d'identité ou de ton passeport à:
Fondation pour les enfants suisses à l'étranger
Alpenstrasse 26, 3006 Berne, SUISSE
3. La date limite de remise des dessins est fixée au 08.01.2017.
4. Après une sélection en interne, les dix meilleurs dessins seront publiés sur notre page Facebook (www.facebook.com/sjas.fese/) à partir du 09.01.2017.
5. Nos abonnés sur Facebook auront jusqu'au 31.01.2017 pour sélectionner leur dessin préféré en cliquant sur «J'aime».
6. Le dessin obtenant le plus de mentions «J'aime» remportera le concours et l'auteur en sera informé par e-mail.

Alors n'attends plus, prends tes crayons de couleur et tente ta chance pour gagner deux semaines inoubliables dans l'un de nos camps d'été 2017 spécial centenaire! Bonne chance!

Camps d'hiver pour les enfants de 8 à 14 ans

Il reste encore des places dans notre camp de ski du Nouvel-An à Sedrun/GR!

Date: du mercredi 28 décembre 2016 au vendredi 6 janvier 2017

Nombre de participants: 42

Coût du camp: CHF 900.-

Location de skis ou de snowboard: env. CHF 150.-

Inscription

Vous trouverez des informations détaillées sur les camps d'hiver et le formulaire d'inscription sur <http://sjas.ch/fr/camps/>. Des réductions peuvent être accordées dans certains cas justifiés. Vous pouvez demander le formulaire de réduction en cochant la case correspondante sur le formulaire d'inscription. Sur demande, nous vous envoyons volontiers notre brochure d'information par la poste. Le camp d'hiver à Sedrun est la seule offre de la FESE pour l'hiver 2016/17.

Toutes les éditions de la «Revue Suisse» au format numérique



Passez à la version électronique de la «Revue Suisse»! Vous pouvez choisir entre l'édition web ou la version papier électronique pour tablettes et smartphones. Un mail d'information vous est adressé dès qu'une nouvelle édition de la «Revue Suisse» est mise en ligne. Nous économisons des coûts et agissons ensemble en faveur de l'environnement.

N'attendez plus pour vous abonner à la version électronique sur www.swissabroad.ch

IMPRESSUM:
La «Revue Suisse», qui est destinée aux Suisses de l'étranger, paraît pour la 42^e année en allemand, français, italien, anglais et espagnol, en 14 éditions régionales, avec un tirage total de 400 000 exemplaires, dont 140 000 électroniques. Les nouvelles régionales paraissent quatre fois par

an. La responsabilité pour le contenu des annonces et annexes publicitaires incombe aux seuls annonceurs. Ces contenus ne reflètent pas obligatoirement l'opinion ni de la rédaction ni de l'éditrice.

DIRECTION ÉDITORIALE: Marko Lehtinen (LEH), rédacteur en chef; Stéphane

Herzog (SH); Marc Lettau (MUL); Jürg Müller (JM); Peter Zimmerli (PZ), responsable des «news.admin.ch», Relations avec les Suisses de l'étranger, DFAE, 3003 Berne, Suisse.
TRADUCTION: CLS Communication AG
DESIGN: Joseph Haas, Zurich
IMPRESSUM: Vogt-Schild Druck AG, 4552 Derendingen.

ADRESSE POSTALE: Éditeur/rédaction/publicité: Organisation des Suisses de l'étranger, Alpenstrasse 26, 3006 Berne, tél. +41313566110, fax +41313566101, PC 30-6768-9.
E-mail: revue@aso.ch

CLÔTURE DE RÉDACTION DE CETTE ÉDITION: 15.08.2016

Tous les Suisses de l'étranger enregistrés auprès d'une représentation suisse reçoivent la revue gratuitement. Les personnes n'ayant pas la nationalité suisse peuvent s'abonner (prix pour un abonnement annuel: Suisse, CHF 30.-/étranger, CHF 50.-). La revue sera expédiée aux abonnés directement de Berne. www.revue.ch

CHANGEMENT D'ADRESSE: prière de communiquer votre nouvelle adresse à votre ambassade ou à votre consulat; n'écrivez pas à Berne.



100 ans de l'OSE – une grande cérémonie à Berne

Les festivités des 100 ans de l'OSE ont connu leur apogée du 5 au 7 août à Berne. Le conseiller fédéral Didier Burkhalter a félicité l'Organisation sur la place Fédérale. Le Conseil des Suisses de l'étranger s'est réuni au Palais fédéral et l'assemblée plénière a débattu sur le thème «La Suisse dans le monde».

MARKO LEHTINEN

Les festivités des célébrations du centenaire ont atteint leur apogée lorsque de nombreux spectateurs et 170 jeunes Suisses de l'étranger invités se sont retrouvés le vendredi 5 août sur la place Fédérale pour écouter le discours du conseiller fédéral Didier Burkhalter en hommage à l'Organisation des Suisses de l'étranger. Avec le président de l'OSE Remo Gysin, le conseiller fédéral a ensuite découpé le gâteau pour inaugurer la fête du centenaire. «Jeunes Suisses de l'étranger, notre monde a besoin de vous!», a lancé Didier Burkhalter depuis sa tribune. La place était totalement dédiée aux «100 ans de l'OSE», avec un vaste programme et des concerts gratuits qui se sont prolongés jusqu'à une heure tardive.

La fête du centenaire était organisée sur le thème «La Suisse dans le

monde». Quel est le rôle et quels sont les besoins des Suisses de l'étranger dans le monde globalisé d'aujourd'hui?

Comment l'OSE peut-elle soutenir la mobilité des 762 000 Suisses de l'étranger? Quelles sont les perspectives d'avenir de l'Organisation? L'assemblée plénière qui s'est tenue le 6 août au Kultur Casino de Berne s'est penchée sur ces questions. Six intervenants ont mis en lumière les thèmes de la migration, de la mobilité et de la mise en réseau et leur importance pour les expatriés. Grâce à un discours de Davide Wüthrich et de Wanja Kaufmann du Parlement des jeunes Suisses de l'étranger, les jeunes ont aussi eu droit à la parole, avant que les directrices de l'OSE Ariane Rustichelli et Sarah Mastantuoni ne concluent en évoquant les défis ma-



jeurs de l'OSE. «Écoutez les jeunes!», a déclaré Remo Gysin à la fin de la conférence pour conclure en faisant écho au discours d'ouverture des festivités du conseiller fédéral Didier Burkhalter.

Discours du conseiller fédéral Didier Burkhalter le 5 août sur la place Fédérale au sujet de l'Organisation des Suisses de l'étranger. Photo OSE

Vote électronique pour les expatriés

Le 5 août, parallèlement aux festivités organisées sur la place Fédérale, le Conseil des Suisses de l'étranger a également tenu séance dans la vénérable salle du Conseil national du Palais fédéral à l'occasion du centenaire. Quarante-et-un membres du Conseil disposant du droit de vote ont élu Christian Zeugin pour succéder à Richard Bauer au poste de président de la Commission de la «Revue Suisse». Le conseiller national Laurent Wehrli a également été élu et succédera à Christa Markwalder qui quitte son poste de membre de l'intérieur du Conseil des Suisses de l'étranger. En outre, le Conseil a reconnu la «Confederation of Oregon Swiss Inc.» des États-Unis comme association suisse.

Après une brève discussion, le Conseil des Suisses de l'étranger a adopté une résolution concernant Postfinance S, qui, semble-t-il, a résilié sans autre forme de procès les cartes de crédit de clients domiciliés à l'étranger. Le



Comité de l'OSE invite le Conseil fédéral, et plus particulièrement la conseillère fédérale compétente en la matière, Doris Leuthard, à intervenir auprès de Postfinance afin que cette mesure soit corrigée sans délai.

Les propositions de modification de la procédure d'élection des délégués ont suscité des débats animés, d'autant plus que les prochaines élections du Conseil des Suisses de l'étranger se tiendront l'année prochaine. Pour finir, le Comité de l'OSE a formulé le souhait que tous les

Suisses de l'étranger inscrits sur le registre électoral soient autorisés à participer aux élections. Les délégués ont voté avec une forte majorité en faveur de cette recommandation.

Suite à un bref débat sur le vote électronique qui a eu lieu lors de la séance dans la salle du Conseil national, les Suisses de l'étranger se sont clairement prononcés sur ce sujet. Si le vote électronique est possible depuis longtemps à Genève, il n'est pas encore autorisé dans plus de 20 cantons, ce qui concerne également les Suisses de l'étranger originaires de ces cantons. Le fait que neuf cantons aient suspendu le vote électronique peu avant les élections de 2015 avait provoqué une onde de choc au sein de l'OSE, a déclaré Ariane Rustichelli, qui participait au débat en tant que codirectrice de l'OSE et a ainsi lancé un appel aux cantons. Chaque canton est invité à permettre à tous les Suisses de l'étranger de pouvoir enfin bénéficier du vote électronique. Ce vote a été fortement applaudi dans les rangs.

LEH